

Règlement intérieur du LOU RUGBY

Jour de match

1) Les fumigènes, les feux d'artifices, les fusées ou leurs composants, les bouteilles, les verres, les canettes, les bâtons, les hampes de drapeau, les étendards, les couteaux, les billes d'acier, les boulons, les chaussures de sécurité, les ceintures-chaînes ou plus généralement, tous les objets susceptibles d'être utilisés comme une arme sont interdits à l'intérieur du Stade.

2) Il est strictement interdit de passer d'une tribune à l'autre, d'escalader les grilles, de pénétrer sur le terrain. Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de stationner dans les accès, les entrées, les sorties et les escaliers pendant le déroulement des matchs.

3) Le port de tout uniforme, insigne, emblème portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité est interdit.

4) Les cris, les chants, les interpellations ou les menaces ayant pour objet d'inciter les spectateurs à la haine, à la violence, à la discrimination raciale tant à l'égard de l'arbitre que d'un joueur, d'une équipe ou de tout ou partie du public sont interdits.

5) Toute personne qui sera surprise en train de dégrader ou détériorer volontairement les biens mobiliers ou immobiliers situés dans l'enceinte du Stade ou qui menacerait la sécurité des personnes par l'usage de substances explosives ou incendiaires sera immédiatement mis à la disposition des services de police.

6) Seules les personnes disposant d'une autorisation spéciale et écrite sont autorisées à distribuer gratuitement ou à vendre des journaux ou des périodiques ainsi que tout autre article dans l'enceinte du Stade.

7) Toute personne en état d'ébriété qui nuirait à la tranquillité ou à la sécurité du public ou des joueurs sera remise aux services de police.

**TOUT CONTREVENANT À CES REGLES SERA MIS À LA DISPOSITION DES SERVICES DE POLICE
ET FERA L'OBJET DE POURSUITES PENALES.**